



Secrétariat Général
Délégation générale aux relations internationales

2021 DGRI 9 Subvention (1.633.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'AIMF rassemble les élus locaux des capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones. Opérateur de la Francophonie, ce réseau permet d'établir une coopération étroite entre ses membres dans tous les domaines de l'action publique locale : amélioration de l'accès des populations aux services essentiels, accompagnement d'un développement durable des territoires, renforcement de capacités, etc.

L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise COVID et l'AIMF s'est particulièrement illustrée dans la lutte contre cette pandémie. Cette crise sanitaire a stoppé un certain nombre d'activités, notamment celles qui étaient prévues pour les célébrations du cinquantenaire de la francophonie, et elle a empêché la tenue de différents évènements, au premier rang desquels le Sommet Afrique-France qui devait se tenir à Bordeaux en juin 2020 et le Sommet de la Francophonie qui devait se tenir à Tunis en décembre dernier.

Cette crise a également confirmé l'exceptionnelle efficacité de l'AIMF.

En effet, dès le mois d'avril 2020, les membres du bureau de l'AIMF se sont réunis afin de faire l'état des lieux, d'identifier les besoins et d'échanger sur les actions à mettre en place en réponse à la pandémie. Des experts, le Dr Philippe Klein, médecin chef de la clinique internationale de l'hôpital UNION à Wuhan et le Professeur Amadou Sall, Directeur de l'Institut Pasteur de Dakar, ont accompagné les travaux de l'AIMF et ces échanges se sont traduits par la mobilisation de 1.4 million d'euros d'aides pour plus de 100 villes et réseaux de villes.

Avec la même efficacité, l'AIMF s'est mobilisée aux côtés de Beyrouth, suite à l'explosion qui s'est produite en août dernier, et d'Erevan pour gérer l'afflux de populations déplacées par les conflits au Haut-Karabagh.

L'année 2021 sera marquée par la tenue de plusieurs évènements qui auraient dû se tenir en 2020 : le Sommet Afrique France et la Saison culturelle *Africa 2020*, ainsi que le Sommet de la Francophonie en Tunisie. Elle verra également l'approfondissement de la réflexion engagée fin 2020 sur la ville et le numérique et le développement de nouveaux travaux sur l'économie circulaire. Le bureau de

l'AIMF se réunira à Bordeaux au 1^{er} trimestre 2021 et l'Assemblée générale à Kigali (Rwanda) à l'été 2021.

Le budget prévisionnel 2021 de l'AIMF s'élève à 7.693 millions d'euros, dont environ 20 % sont dédiés aux dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de l'intérêt majeur que représentent pour la Ville de Paris les projets menés par l'AIMF, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'association, dont le texte est joint au présent projet, et de lui attribuer au titre de 2021 une subvention de 1.633.000 euros, dont 1.050.000 euros en dépenses d'investissement qui iront directement abonder le Fonds de coopération et le Fonds d'urgence.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DGRI 9 Subvention (1.633.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er)

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) l'avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 2 : La subvention attribuée au titre de l'année 2021 à l'AIMF, 9 rue des Halles, 75001 Paris (n° simpa 36841 ; dossier 2021_04234) est fixée à 1.633.000 €, sous réserve de décision de financement et de disponibilité des crédits.

Article 3 : La dépense correspondante de 1.050.000 € sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales.

Article 4 : La dépense correspondante de 583.000 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales.